

## PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES CRÉANCES LOCATIVES

### Comment procéder ?

Il vous suffit :

- de compléter, dater, signer **la demande** et **l'autorisation** de prélèvement
- de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal
- de les adresser à Vendée Habitat

Sauf exception, le prélèvement s'effectue **le 7 de chaque mois** pour l'échéance du mois écoulé.

Un courrier vous indiquera la date précise du 1<sup>er</sup> prélèvement.

### Demande de prélèvement

Je soussigné, autorise Vendée Habitat à faire prélever en sa faveur, par l'établissement teneur de compte désigné ci-dessous, les sommes qui m'auront été préalablement notifiées sur avis d'échéance adressé à mon domicile. Les présentes instructions sont valables jusqu'à révocation expresse qu'il m'appartient de signifier en temps utile au service Finances.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que par nécessité de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par délibération n° 80-10 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

A ..... le .....

Signature

Identité du locataire	
Nom et prénom	
Adresse	
N° de logement	

### Autorisation de prélèvement

Organisme créancier

Numéro National Emetteur

**4 0 5 2 9 6**

Nom, prénom, adresse du titulaire du compte à débiter

Vendée Habitat  
Office Public de l'Habitat de Vendée  
28, rue Benjamin Franklin - BP 45  
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX

#### Compte à débiter

Nom et adresse de la banque \_\_\_\_\_

Code établissement           Code guichet

N° de compte                      Clé RIB

*J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.*

date .....

Signature